



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**jeudi 13 juin 2024 à 18 H**  
**Procès-Verbal**

Le Bureau Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le jeudi 13 juin 2024, à 18 H, dans Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville à Bourges, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le vendredi 7 juin 2024 et affichée le vendredi 7 juin 2024.

**Présents** : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Denis POYET, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

**Excusés** : Bruno FOUCHET (donne pouvoir à M. Bernard DUPERAT), Alain MAZÉ, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Stéphane HAMELIN, Fabrice ARCHAMBAULT (donne pouvoir à M. Jean-Marie VOLLOT)

**Secrétaire de séance** : Christine CHEZE-DHO Membre du Bureau

**Président de séance** : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la Présidente aborde l'ordre du jour du Bureau Communautaire à 18 H 03.

**- 14 présents -**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du jeudi 30 mai 2024 :**

Mme la Présidente soumet aux Membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 30 mai 2024.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**Délibérations présentées par Mme FELIX :**

**1. ZAC Lahitolle - Rue de la Salle d'Arme à Bourges - Emprise de la parcelle CE 297 (Lot D9) - Cession à la société Capwest**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la cession par Bourges Plus de l'emprise de la parcelle CE 297 (Lot D9), sise ZAC Lahitolle – Rue de la Salle d'Arme à Bourges, d'une superficie d'environ 3 445 m<sup>2</sup>, selon document d'arpentage à intervenir, à la société Capwest au prix de 72 € HT/m<sup>2</sup> ;
2. d'approuver la prise en charge des frais de division par Bourges Plus ;
3. d'autoriser l'acquéreur à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols, préalablement à la signature de l'acte de vente ;
4. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le Cahier des Charges de Cession de Terrain, l'avant contrat, l'acte correspondant, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

**2. CONTRAT DE VILLE - Programmation 2024 - Subvention - Convention d'objectifs - Association Bourges Régie Services**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le versement d'une subvention de 7 800 € à Bourges Régie Services au titre de l'action « médiation sociale et environnementale », dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
2. d'approuver le versement d'une subvention de 8 000 € à Bourges Régie Services au titre de l'action « insertion-emploi », dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
3. d'approuver la convention entre Bourges Plus et Bourges Régie Services telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
4. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité, Catherine PALLOT se déporte et ne prend part ni aux débats ni au vote**

## Délibérations présentées par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

### 3. Equilibre social de l'habitat – Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% en faveur de ADOMA – Acquisition-amélioration de 8 logements situés 13 place Gordaine à Bourges

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 806 331 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°158403 constitué de deux lignes de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 403 165,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
2. d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
3. de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
4. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

**Adopté à l'unanimité**

## Délibérations présentées par M. VOLLOT : Plan de Sauvegarde Intercommunal, Services et Usages Numériques

### 4. Convention d'échange de données entre Bourges Plus et Austral Ingénierie Environnement

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver les échanges de données avec Austral Ingénierie Environnement ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et à en suivre l'exécution.

**Adopté à l'unanimité**

## Délibérations présentées par Mme PALLOT : Animation et cohésion communautaire, Action sociale, Politique Ville, Participation citoyenne, Conseil Développement

### 5. CONTRAT DE VILLE - Programmation 2024 - Subvention - Convention d'objectifs - Association Accueil et Promotion

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le versement d'une subvention de 7 500 € à Accueil et Promotion, dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
2. d'approuver la convention d'objectifs entre Bourges Plus et Accueil et Promotion telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

### 6. CONTRAT DE VILLE - Programmation 2024 - Subvention - Convention d'objectifs - Association BGE Berry-Touraine

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le versement d'une subvention de 13 000 € à BGE Berry Touraine au titre de l'action « Sensibilisation et accompagnement à la création / reprise d'entreprise », dont le versement est conditionné à la signature d'une convention,
2. d'approuver la convention entre Bourges Plus et BGE Berry Touraine telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération,
3. d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

**7. CONTRAT DE VILLE - Programmation 2024 - Subvention - Convention d'objectifs - Association Entraide Berruyère**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'association Entraide Berruyère au titre du projet « Action emploi », dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
2. d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Entraide Berruyère telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

***Adopté à l'unanimité***

**8. CONTRAT DE VILLE - Programmation 2024 - Subvention - Convention d'objectifs - Association Manufacture des Arts Numériques de Bourges (MANB)**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association Manufacture des Arts Numériques de Bourges au titre du projet « ÉCHOS D'ÂMES Nos vies dans les quartiers », dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
2. d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Manufacture des Arts Numériques de Bourges telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

***Adopté à l'unanimité***

**9. CONTRAT DE VILLE - Programmation 2024 - Subvention - Convention d'objectifs - Association Office Central de Coopération à l'Ecole**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'Association Départementale de l'Office Centrale de Coopération à l'Ecole au titre du projet « JARDIN CITE », dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
2. d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'Association Départementale de l'Office Centrale de Coopération à l'Ecole telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

***Adopté à l'unanimité***

**10. CONTRAT DE VILLE - Programmation 2024 - Subvention - Convention d'objectifs - Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le versement d'une subvention de 4 000 € à l'ADIE, dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
2. d'approuver la convention d'objectifs entre Bourges Plus et l'ADIE telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

***Adopté à l'unanimité***

**11. CONTRAT DE VILLE - Programmation 2024 - Subvention - Convention d'objectifs - Association Tivoli Initiatives**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'attribution à l'association Tivoli Initiatives d'une subvention de 3 000 € au titre de du projet « Les éléments Terre 2024 - DECK\* ODD Le jeu Ultra Terrestre » et d'une subvention de 7 500 € au titre du projet de « Médiation relative à l'emploi », dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
2. d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Tivoli Initiatives telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

***Adopté à l'unanimité***

**12. CONTRAT DE VILLE - Programmation 2024 - Subvention - Convention d'objectifs - Association Union Française des Centres de Vacances (UFCV)**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 200 € à l'association UFCV au titre du projet « Tu fais quoi pour le climat ? », dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
2. d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association UFCV telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance la séance à 18 H 10.

Secrétaire de séance

Christine CHEZE-DHO  
Membre du Bureau

BOURGES, le 18 JUIN 2024

La Présidente



Irène FELIX